

Label EQF

La différenciation par la qualité

Le Label Engagement Qualité Facade (EQF), créé par le Syndicat Français des Jointes et Facades, vient valider les compétences et la haute technicité des entreprises qui ont engagé cette démarche volontaire. Pour les titulaires, il est un véritable gage de leur connaissance et de leur respect des règles de l'art dans leur travail.

Le Label EQF s'adresse aux entreprises qualifiées Qualibat 34 (ou équivalent). Il s'appuie sur un référentiel exigeant et s'articule en deux parties : un contrôle théorique des compétences et un audit de chantier. En effet, il atteste du savoir-faire théorique, mais valide aussi l'expertise technique grâce à une procédure de terrain, rigoureuse et documentée. L'ensemble du processus d'attribution repose sur l'indépendance de l'Organisation de Certification, l'impartialité et le traitement anonyme des dossiers.

Les entreprises qui entrent dans la démarche de labellisation proposent cinq chantiers. Celui sélectionné par l'Organisation Certificatrice est



www.sff.fr/attribution

LA PAROLE À ...

François CRIMAL

Responsable espace Maîtrise d'Ouvrage
Mutuelle des Architectes de France (MAAF)

« Les missions de rénovation de façades sont des projets délicats. Aux exigences que l'exercice impose s'ajoute la réalisation de travaux sur ouvrages existants qui compliquent davantage la mission de l'architecte. La bonne conduite d'un tel projet requiert alors un vrai savoir-faire particulier, imposé par le respect des règles de l'art et de l'esthétique. Cette expertise doit faire écho à une connaissance technique et l'architecte doit pouvoir associer à sa vision du projet, une entreprise capable de proposer une double approche : théorique et technique. Grâce au Label EQF, les architectes peuvent facilement identifier les entreprises les plus sérieuses pour leurs projets. Avec son système de certification exigeant, la labellisation proposée par le Syndicat Français des Jointes et Facades assure à la maîtrise d'ouvrage le choix d'un partenaire fiable et parfaitement qualifié. Garantir la pérennité de l'ouvrage et réduire la sinistralité... Tout le monde est pour ! »

alors visité par un auditeur EQF qui va contrôler que les exigences inhérentes aux opérations de ravalement de façades sont concrètement bien respectées (voir ci-dessous). À l'issue de la période de validité du Label, au moment du renouvellement, le référent technique fait alors l'objet d'un suivi, sur ce chantier initial, mais est également audité sur une autre opération en cours. Objectif : garantir la pérennité des ouvrages et réduire la sinistralité pour la maîtrise d'œuvre et d'ouvrage, ainsi que pour les assureurs



© IREC



LA PAROLE À ...

Nathalie BURGUEP

Auditrice GINGER CEBTP
pour l'Organisation de Certification

« Ma mission consiste à contrôler un savoir-faire. L'objectif du Label EQF est véritablement de certifier la qualité sur toute la chaîne de valeur et de faire reconnaître l'expertise d'un professionnel qui, grâce à lui, gagne en notoriété. En termes de durée, il faut compter une journée entre l'audit de l'opération en cours et celui de l'ouvrage achevé. L'interlocuteur privilégié est le référent technique. Les points contrôlés sont les conditions de stockage et d'application des produits, la date de péremption de ces derniers... Des prélèvements sont aussi effectués pour nous assurer de la bonne adhérence et de bonne application des solutions mises en œuvre. En réalité, rien d'insurmontable pour qui travaille selon les règles de l'art ! Les entreprises qui se sont lancées n'ont pas eu à le regretter !. Récolement, d'ailleurs, l'une d'elle a remporté un appel d'offre pour un ravalement en copropriété parce que, précédemment, elle était labellisée... »

Elles ont choisi la labellisation

Les entreprises titulaires d'une Certification Label EQF sont identifiées par un marquage spécifique apposé notamment sur leurs matériels et équipements (véhicules, engins de chantier...), et sur leurs documentations commerciales et techniques.



Christophe CHUAT
Dirigeant de l'entreprise IREC à Livry-Gergan (93)

« Quand j'ai racheté l'entreprise en 2017, elle bénéficiait déjà du Label EQF. Le renouvellement a eu lieu début 2019 et s'est bien passé puisque nous l'avons obtenu ! Notre référent technique connaît parfaitement son sujet et a donc pu répondre à toutes les questions et requêtes. Pour nous qui réalisons 90% de notre Chiffres d'Affaires en ravalement, la qualité est vraiment un prérequis dans un environnement, on ne peut plus exiger et concurrentiel. D'ailleurs, nous avons également récemment remporté le Prix du Savoir-faire dans le cadre d'un Grand concours régional peinture finition. Plutôt que la course au Chiffre d'Affaires, notre volonté est vraiment de capitaliser sur notre image de marque, grâce à la technicité de nos opérations. Pour autant, nous ne faisons pas non plus la course aux labels et récompenses, l'idée étant surtout d'opter pour ceux qui sont représentatifs et nous différencient nettement des autres. »

Julien MALICKI – Référent technique
de l'entreprise OMNIUM à Marseille (13)

« Quand j'ai rejoint l'entreprise, elle était déjà labellisée EQF, je ne connaissais pas les exigences techniques inhérentes à cette certification. Je me suis alors formé au sujet, à l'occasion du renouvellement du Label, il y a un an, pour connaître et maîtriser toutes les attentes de la certification via l'auditeur. Je dirais que, dans les processus à adopter, il n'y a rien d'insurmontable ! En réalité, il s'agit plus de changer ses habitudes selon les standards de qualité auxquels finalement les effectifs du bâtiment sont peu habitués. Par exemple, effectuer des relevés hygrothermiques quotidiens ne fait traditionnellement pas partie des usages. Finalement, ce sont les aspects administratifs, les processus de suivi qui sont peut-être les plus « compliqués » à mettre en place. Mais une fois ce travail de fond appréhendé par tous, et surtout expliqué aux équipes, alors toute la chaîne y gagne, du compagnon au référent technique. Le Label, c'est l'aboutissement du travail de chacun au service de tous ! D'ailleurs, après l'audit, les hommes sont venus me voir pour en connaître le résultat... positif pour tous ! »



Xavier LACLIDE - Dirigeant de
l'entreprise LACLIDE à Bordeaux (33)

« Notre entreprise se rejoint du renouvellement de son Label EQF 1. Pour nous, ce dernier devrait devenir d'ailleurs la référence pour les maîtres d'ouvrages et les maîtres d'œuvre qui cherchent vraiment la qualité et la pérennité. En effet, aujourd'hui beaucoup d'assureurs s'engagent encore, hélas, avec des partenaires entrepreneurs, sans prendre la mesure du risque qu'ils encourrent en cas de malfrage. Or, la démarche EQF-obligée, par son mode d'attribution, l'entreprise à présenter à l'Organisation de Certification, des chantiers anciens et en cours, pour vérifier que la prestation est bien conforme à la vérité du terrain. L'anonymat des rapports rendus après l'audit est un vrai gage d'impartialité quant à l'attribution du Label et rend l'initiative encore plus forte ! »



Syndicat Français des
Jointes et Facades - SFFJF
6/14, rue La Pérouse
75764 Paris cedex 16
Tél. 01 58 62 10 03
www.sff.fr/attribution